

SIGAL

Présentation Synthétique du Compte Administratif 2023

FONCTIONNEMENT

I) LES DEPENSES

	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023	TAUX REALIS.
011 - Charges à caractère général	108 482.89	290 102	222 848.37	76.82 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	96 634.51	156 700	127 076.33	81.10 %
65 - Autres charges de gestion courante	22 198.21	33 000	25 504.30	77.29 %
66 - Charges financières	480	800	478.67	59.83 %
67 - Charges exceptionnelles	0	1 000	372	37.20 %
68 – Dotations aux provisions	757	0	0	-
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	78 189.05	88 436	88 433.25	100 %
TOTAL	306 741.66	570 038	464 712.92	81.52 %

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 464 712.92 €, elles sont en augmentation par rapport à l'exercice 2022, notamment en raison de l'organisation du CODA Festival.

Les charges de Personnel ont augmenté en 2023 par rapport à l'exercice 2022.

En 2022, malgré le vote du Budget Primitif dans lequel il avait été prévu d'engager une personne 6 mois à temps complet, mais nous n'avions pas réussi à pourvoir le poste pendant la totalité de la période prévue, et le poste de saisonnier n'avait été pourvu que 2 mois. Alors qu'en 2023, il y a eu le recrutement d'un emploi saisonnier pendant 6 mois pour pallier à l'augmentation du travail pour l'entretien des espaces verts.

Il n'y a pas eu d'achat de vêtements de travail pour le CDD de 2 mois.

En 2022, M. Jean-François SCHAPMAN avait cessé ses fonctions de conseillers techniques du SIGAL à partir du mois de septembre. Son remplacement a été effectué qu'au début 2023.

Les charges à caractère général qui constituent les moyens des services (achats, prestations de services, adhésion...) s'élèvent à 222 848.37 €. Elles ont été moindres que prévues lors du vote du budget.

Plusieurs animations ont été organisées :

- Chasse aux Œufs : Budget Prévisionnel = 1 800€ - Réalisé = 1 294.27 €
- Parcours du cœur : Budget Prévisionnel = 13 550 € - Réalisé = 9 401.76 €
- Journées Portes Ouvertes : Budget Prévisionnel = 29 000 € - Réalisé = 18 767.36 € (Pas d'assurances spécifiques puisque ce n'était pas une manifestation aérienne, c'était une activité normale aéronautique – prestation de sécurité du site moindre que prévu – pas de location d'extincteurs, de gilets et autres matériels de sécurité).
- CODA Festival : Budget Prévisionnel en dépenses = 105 300 € - Réalisé = 93 428.20€

De plus, le comité syndical avait prévu des lignes pour les honoraires d'avocat (2 000 €) et les frais de contentieux (1000 €), il n'y a eu aucun litige en 2024.

Les impôts fonciers ont été moins élevés que prévus (50 955 € sur 54 000 € prévus).

Les autres charges de gestion courante : Il y a eu moins de subventions aux associations que prévues (-4200€), et il n'y a eu aucune créances irrécouvrables admises en non-valeur (500€) et éteintes (375€).

Les charges exceptionnelles : sont liées à l'annulation de titres sur les exercices antérieurs, il y eu 2 titres annulés pour un montant de 372€.

II) **LES RECETTES**

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 537 681.87 € (425 113.31€ de recettes de l'exercice et 112 568.56€ de résultat reporté de fonctionnement).

Elles sont en augmentation par rapport à 2022, mais correspondent à ce qui avait été prévu au Budget Primitif.

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent comme suit :

	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023	TAUX REALIS.
013 – Atténuation de Charges	0	200	1 039.59	519 %
70 – Produits des services, du domaine et ventes	60 577.41	108 800	77 027.35	70.80 %
73 – Impôts et Taxes	273 306.00	277 580	276 943.75	99.77 %
74 - Dotations, subventions et participations	69 814.00	69 790	69 168.00	99.11 %
75 - Autres produits de gestion courante	1 356.64	1 000	934.62	93.46 %
77 - Produits exceptionnels	956.17	100	0	0 %
Résultat reporté de fonctionnement	13 300	112 568	112 568.59	
TOTAL	419 310.22	570 038	537 681.87	94.32 %

Le compte 70 concerne les redevances domaniales perçues par le biais des conventions d'occupation du domaine public, mais également les recettes perçues dans le cadre de la billetterie lors du CODA (41 300€ prévues pour 14 603.67€ réalisées) et dans le cadre de la location du domaine public pour les food-truck (le tarif de location pour le CODA délibéré était indexé au nombre de billets vendus).

Le compte 73 comprend les contributions communales fiscalisées (227 865 €), les taxes d'atterrissage perçues (10 453.75 €), le remboursement par les Usagers des taxes foncières (38 601€) et des taxes diverses (24€).

Au niveau des réalisations sur le compte 74, il y a la compensation de l'Etat suite au transfert de propriété (5 401€) et la subvention de la commune de Bondues relative au versement de la part communale des taxes foncières (57390€), et la dotation de compensation des taxes additionnelles des taxes foncières (6 377€).

INVESTISSEMENT

I) **LES DEPENSES**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 67 468.25 €

	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023	TAUX REALIS.
20 - Immobilisations incorporelles	1 382.40	4 600	1 630.80	35.45 %
21 - Immobilisations corporelles	99 301.56	162 566	65 837.45	40 50 %
23 - Immobilisations en cours	0	124 409	0	0 %
16 - Emprunts	0	120 000	0	0 %
TOTAL	100 683.96	411 575	67 468.25	16.39 %

Lors du vote du Budget Primitif 2023, il avait été prévu d'installer un portique à l'entrée du Chemin des Perdrix, de procéder à la réfection du sol Souple Aire de Jeux et aux travaux d'agrandissement de la zone Publique

Le dossier de remplacement du bureau de piste n'a pas encore évolué.

II) **LES RECETTES**

Elles s'élèvent à 309 480.44 €.

	CA 2022	BP + DM 2023	CA 2023	TAUX REALIS.
10 - Dotations, fonds divers et réserves	97 858.89	1 730	1 777.85	102.77 %
13- Subvention d'Investissement	13 432.50	0	0	-
024 - Produits des cessions d'immobilisation	120 000	142 000	0	0 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 189.05	88 436	88 433.25	99.99 %
001 - Excédent d'investissement reporté		179 409	179 408.68	
TOTAL	309 480.44	411 575	269 619.78	65.51 %

La ligne Produits des Cessions d'immobilisation correspond à la cession d'une parcelle à Villa Yoga.

CONCLUSION

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 s'élève à 275 120.48 €.